

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2021_3_10

SEANCE DU 08 JUIN 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le mardi 08 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 17

Date de convocation du : 01 Juin 2021

Votants : 17

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : SDEC : PVR
Chemin de Mondésir**

Absent(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur ROUX Hervé

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à :
- 16 800.00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 30 Mars 2010, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 30 % du montant HT de l'opération, avec le génie civil, soit :

- 1 versement de 2 520.00€ à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat

Toutefois, lors de la coordination des travaux de viabilisation, si le SDEC réalise ou fait réaliser le génie civil des travaux d'électricité, le montant de votre participation pourrait être ramené à 30% du montant HT de l'opération, incluant le génie civil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0



Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-François Rodier", is written over the printed name of the Mayor.